



: Porter plainte ? « *Vas-y seulement !* »

Un exemple de solidarité entre policiers, au moment de l'agression et, dans les suites de l'affaire, lorsque la victime tentera de porter plainte contre les collègues : W. est victime d'une double agression, puis d'un déni de son droit à demander réparation...

« Je suis divorcé d'une policière Madame F. qui travaille à la zone de police QRS. Le compagnon de mon ex-épouse est policier à une autre zone ABC de police. Un mois d'octobre, je raccompagnais mes fils (alors respectivement âgés de 3 et 5 ans), dans la voiture de leur maman. Je marchais devant avec mon plus grand fils qui pleurait parce qu'il me quittait. Mon ex-épouse suivait avec mon plus petit, accompagnée par mes parents. Dans le parking du glacier, mon ex-épouse avait garé sa voiture à l'écart de la route _et des regards. Une voiture break (dont j'apprendrai plus tard qu'il s'agissait d'une voiture banalisée de la police de la zone ABC du nouveau compagnon) est entrée à grande vitesse dans le parking. Le conducteur – Monsieur X. est venu à ma rencontre, m'a menacé d'un coup de tête et m'a porté un coup sur le bras.

Mes parents arrivant, ma maman a prévenu la police. Un combi de la police de la zone ABC est très rapidement arrivé sur les lieux. Je n'ai pas eu le temps de m'expliquer que les deux policiers ont été parler à leur collègue Monsieur X. Ils ont crié sur mes parents et moi-même, ont sorti une matraque et m'ont passé à tabac. Un des policiers m'a cloué au sol, genou sur le cou, main sur ma tête contre le sol. Je n'arrivais plus à respirer, j'ai vu un doigt, j'ai mordu. J'ai été

emmené au commissariat de ABC, j'y suis resté 20h au cachot. 15 jours plus tard, je me suis retrouvé au Tribunal de H. qui m'a condamné à près de 3000 (trois mille) euros d'amende et 100 heures de travaux d'utilité publique.

Je me suis rendu dans plusieurs commissariats afin de tenter de porter plainte pour coups et blessures contre le policier et compagnon de mon ex-épouse mais il a fallu une policière « *qui n'avait pas peur* » pour prendre ma déposition. Les autres policiers m'ont clairement dit « *qu'ils ne prenaient pas de déposition contre des collègues* » .

Aucune suite n'a été donnée à ma plainte. Mes parents et moi-même sommes harcelés, menacés par mon ex-épouse en toute impunité. Les mots de Monsieur X. quand il apprit que je portais plainte au comité P : « *Vas-y seulement !* » . »